

Bonjour,

Ce Flash est établi à partir d'un suivi des principaux sites règlementaires. Il a pour objectif de présenter les actualités légales et règlementaires françaises, européennes et internationales, ainsi qu'une sélection des principales informations publiques communiquées par les associations professionnelles.

Vous trouverez ci-après la veille réglementaire pour la période du **ler Mai au 15 Mai 2024**.



IMPORTAN



CREATION MISE A JOUR





SUJET EN COURS
DE DISCUSSION



DEADLINE

LCB-FT

LCB-FT



ESG FINANCE DURABLE



ACCORD DE COMPOSITION SANTION RENDUE



<u>plus de détails</u>)

03/05/2024 - L'AFG informe sur les attentes de l'AMF en matière de cybersécurité et notamment sur sa capacité à "engager des procédures répressives à l'encontre des SGP" si des carences importantes étaient identifiées dans leurs dispositif de cybersécurité. (Pour plus de détails)

02/05/2024 - Le Securities and Markets Stakeholder Group (SMSG) conseille l'ESMA au sujet de la commercialisation passive et de la qualification des crypto-actifs en tant qu'instruments financiers dans le contexte du règlement sur les marchés de crypto-actifs (MiCA). (Pour plus de détails)



02/05/2024- L'AFG met en ligne sa **fiche de statistiques** relative aux fonds de droit français, "**Stats OPC**", de **Février 2024**. (<u>Pour plus de détails</u>)

02/05/2024 - Publication de l'AMAFI sur les **messages clés** au sujet de la **stratégie d'investissement Retail (MIF2)**. (<u>Pour plus de détails</u>)

02/05/2024 - L'ESMA met à disposition un **tableau** récapitulant les seuils nets de notification des **positions courtes pour les émetteurs souverains** (<u>Pour plus de détails</u>)

02/05/2024 - Communiqué de Presse de **l'ASPIM** sur la **collecte** des **fonds immobiliers** grand public au **1er trimestre 2024** et sur les indicateurs de performance 2023 des SCPI. (<u>Pour plus de détails</u>)

03/05/2024 - L'ESMA publie ses **Q&A** au sujet du **règlement sur les titrisations**. (<u>Pour plus de détails</u>)

03/05/2024 - Publication par l'AMF de son **dossier du mois** portant sur le **plafonnement des frais de transaction sur un PEA.** (<u>Pour plus de détails</u>)

03/05/2024 - Publication du registre des **Q&A conjointes** de l'ESMA. (<u>Pour plus de détails</u>)

08/05/2024 - **L'ESMA** publie la dernière édition de sa **newsletter**.(<u>Pour</u>

Intracommunautaire FR24915 050 280 | SIRET : 915 050 280 00022

14/05/2024 - **Fiscalité** : le Conseil européen approuve de **nouvelles règles** pour les **procédures de retenue à la source** (FASTER).(<u>Pour plus de détails</u>)



06/05/2024 - **Réponses de l'AFG** à la **consultation de l'ESMA** sur son projet d'orientations relatif :

- aux critères et conditions pour qualifier les crypto-actifs d'instruments financiers (<u>Pour plus de détails</u>),
- à la **commercialisation passive** dans le cadre du règlement **MiCA** (<u>Pour plus de détails</u>).

07/05/2024 - L'ESMA publie un **appel à contribution** sur la révision de la directive des **actifs éligibles aux OPCVM**. (<u>Pour plus de détails</u>)

02/05/2024 - L'AMAFI publie ses **recommandations d'utilisation du formulaire ERMES** dans le cadre de la **Déclaration** de **soupçon** portant sur des opérations sur instruments financiers à **Tracfin**. (<u>Pour plus de détails</u>)



07/05/2024 - La **Cour de Cassation** en partenariat avec **TRACFIN** et l'**Ecole Nationale de Magistrature** publie un article sur la **Présomption de blanchiment.** (<u>Pour plus de détails</u>)



14/05/2024 - Publication par l'ESMA de lignes directrices afin d'établir des **critères harmonisés** pour l'utilisation des termes **ESG** et **durabilité dans les noms de fonds**. (<u>Pour plus de détails</u>)

13/05/2024 - **Accord de composition** prononcé le 15 février 2024 à l'encontre d'une société exerçant une activité de **prestataire** de **services d'investissement** habilitée à fournir les services d'investissement de réception transmission d'ordres (RTO) et de conseil en investissement. La **sanction pécunière** s'élève à 250 000 euros et fait suite aux griefs suivants;



- Le caractère lacunaire observé et l'absence de contrôle du dispositif de prévention et de gestion des conflits d'intérêts.
- L'absence de caractère opérationnel et d'effectivité du dispositif de contrôle interne de conformité de deuxième niveau.
- L'**octroi injustifié d'avantages non monétaires** à ses agents liés en lien avec la fourniture d'un service d'investissement.(<u>Pour plus de détails</u>)





02/05/2024 - La CSSF publie un **résumé** concernant la **Loi sur la résilience opérationnelle numérique** (DORA). (<u>Pour plus de détails</u>)

02/05/2024 - Mise à disposition par la CSSF d'une **feuille de route** concernant le **régime anglais** des fonds de pays tiers. (<u>Pour plus de détails</u>)



07/05/2024 - La CSSF publie l**'appel à la contribution** de l'ESMA concernant la **révision de la directive 2007/16/CE** de la Commission relative aux actifs éligibles d'OPCVM.(<u>Pour plus de détails</u>)

15/05/2024 - Communiqué de la CSSF sur une **nouvelle démarche eDesk** relative à l'exercice de **l'ABE** sur l'évaluation comparative de l'**écart de rémunération entre les femmes et les hommes** (« GPG » pour « gender pay gap). (<u>Pour plus de détails</u>)

LCB-FT

14/05/2024 - Retour sur la **conférence LBC-FT** de **2024** organisée par la CSSF pour les entreprises d'investissement. (<u>Pour plus de détails</u>)

02/05/2024 - **Plan d'action en 10 points** du ministère des Finances pour la **finance durable**. (<u>Pour plus de détails</u>)





Cabinet spécialisé en conformité, contrôle interne et veille réglementaire qui a pour vocation de travailler aux cotés des sociétés de gestion (SGP) et autres prestataires de services d'investissement (PSI).

NOUS CONTACTER



contact@maisondelacompliance.fr



01 78 95 60 80



17 avenue Niel - 75017 Paris



maisondelacompliance.fr

DISCLAIMER

Les informations, données et analyses contenues sur ce document ne peuvent en aucun cas être assimilées à des prestations de services ou de conseil rendues par leurs auteurs. Aussi, elles ne peuvent être utilisées comme un substitut à une consultation rendue par une personne professionnellement compétente. En tout état de cause, la responsabilité des auteurs ne pourra en aucun cas être engagée du fait ou à la suite d'une décision prise sur la base des informations, données et analyses présentes sur ce document. Ce document peut inclure des liens hypertextes vers des sites internet. Le contenu des sites ou des pages de sites tiers sont sous la responsabilité exclusive de leur(s) auteur(s) et ne sauraient engager la responsabilité de Maison de la Compliance